

2JL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 euros

14 rue Bill Ross

14610 COLOMBY ANGUERNY

RCS Caen 980 175 343

Rapport du commissaire aux apports

Ce document contient 6 pages

2JL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 euros

14 rue Bill Ross

14610 COLOMBY ANGUERNY

RCS Caen 980 175 343

Rapport du commissaire aux apports

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique de la société 2JL, concernant les apports en nature devant être effectués par Monsieur Luc FERRÉ, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L.223-33 du Code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le contrat d'apport. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

I - PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé vise à apporter des titres de la société DELAHAYE & ASSOCIES à la société 2JL.

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1 *Personne physique apporteuse*

Les apports sont effectués par Monsieur Luc FERRÉ, demeurant à COLOMBY ANGUERNY (14610), au 14 rue Bill Ross.

1.2.2 *Société bénéficiaire*

La société bénéficiaire des apports est 2JL, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social à COLOMBY ANGUERNY (14610), au 14 rue Bill Ross, et immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 980 175 343.

1.2.3 *Société dont les titres sont apportés*

DELAHAYE & ASSOCIES est une société par actions simplifiée au capital de 39 220 euros, ayant son siège social à ROUEN (76000), au 5 boulevard de la Marne, et immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 501 767 495.

Son capital est composé de 3 922 actions.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 *Caractéristiques essentielles des apports*

Monsieur Luc FERRÉ apporte 111 actions de la société DELAHAYE & ASSOCIES (2,83%) à la société 2JL.

Les apports seront réalisés à compter du jour de leur approbation par décision de l'associé unique de la société 2JL.

1.3.2 *Rémunération des apports*

En rémunération des apports, il sera attribué 12 765 parts sociales nouvelles de 10 euros de valeur nominale de la société 2JL à Monsieur Luc FERRÉ.

1.3.3 Conditions suspensives

Les apports sont effectués sous la condition suspensive suivante :

Approbation des apports par décision de l'associé unique de la société 2JL.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens de la réglementation comptable. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2 Description des apports

Les 111 actions de la société DELAHAYE & ASSOCIES dont l'apport est envisagé, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée à 127 650 €, soit 1 150 € par titre.

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

- réalisé un entretien avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- obtenu des éléments comptables et financiers de la société DELAHAYE & ASSOCIES ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont effectués par une personne physique.

Monsieur Luc FERRÉ a convenu de retenir la valeur réelle estimée des titres DELAHAYE & ASSOCIES en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme la réglementation comptable et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3 Réalité des apports

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par Monsieur Luc FERRÉ des titres DELAHAYE & ASSOCIES.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

2.4.1 *Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation*

Les apports portent sur des titres représentant 2,83 % du capital de la société DELAHAYE & ASSOCIES.

2.4.2 *Détermination de la valeur des apports par les parties*

La valeur des apports a été déterminée par les parties en tenant compte de plusieurs méthodes basées sur une approche patrimoniale et une approche de rentabilité.

2.4.3 *Appréciation de la valeur globale des apports*

Pour apprécier la valeur des apports, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

Méthode sectorielle – multiple de chiffre d'affaires

Après avoir déterminé un chiffre d'affaires normatif, j'ai appliqué un multiple déterminé par l'observation des transactions sur le secteur d'activité de la société pour obtenir la valeur globale du fonds de commerce.

Ensuite, j'ai ajouté la valeur comptable des autres actifs et passifs pour obtenir la valeur réévaluée des capitaux propres.

Méthode sectorielle – multiple d'EBE

Après avoir déterminé un EBE normatif, j'ai appliqué un multiple déterminé par l'observation des transactions sur le secteur d'activité de la société pour obtenir la valeur globale du fonds de commerce.

Ensuite, j'ai ajouté la valeur comptable des autres actifs et passifs pour obtenir la valeur réévaluée des capitaux propres.

Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant de ces approches confortent la valeur des apports.

III - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant 127 650 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports en nature.

Fait à Hérouvillette,

Le 10 janvier 2025

Le commissaire aux apports

EXAFYS

Yoan BUSNEL